

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 relatif à l'université de Nîmes,

Vu le Décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts notamment son article 13 ;

Vu le règlement intérieur provisoire de Nîmes Université adopté par le conseil d'administration provisoire de l'EPE le 24 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté n° 2024-105 du 07 novembre 2024 de proclamation des résultats pour l'élection des représentants aux conseils de l'EPE Nîmes Université ;

Vu l'arrêté n°2024-109 relatif à la composition du conseil de la faculté de Sciences, de l'EPE Nîmes Université ;

Vu le Compte-rendu du Conseil de Faculté de SCIENCES du 06 décembre 2024.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignées, membres du Conseil de la Faculté de Sciences en tant que personnalités extérieures, sur proposition des élus, de ce conseil :

- Madame Isabelle Marc, maître de conférences à l'IMT d'Alès
- Madame Valérie Morar, responsable pédagogique à l'INSTN CEA

Article 2

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes,

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG